Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire



FICHE ACTION 14 (axe 2)

DÉVELOPPER DES OUTILS EN FAVEUR DE LA PROPHYLAXIE SANITAIRE ET DES MESURES ZOOTECHNIQUES

Structure pilote: ACTA - Institut de l'Elevage

Structures associées : ITAVI, IFIP, FNP, Coop de France, SNIA (groupe de travail aliment médicamenteux SIA/Coop de France), SIMV, SNA, CFA, FIA, Confédération Paysanne, GDS France (lien avec la mesure 1), UMT « Maîtrise de la santé des troupeaux bovins », UMT « Maîtrise de la santé des petits ruminants », UMT SANIVOL,

Structures associées ou consultées : Anses (lien avec mesure 19)

Structures consultées : DGAI,

Mesure en lien avec les actions suivantes : 1, 2, 4, 19, 21

Tableau de bord

à jour par rapport au programme prévisionnel
en retard par rapport au programme prévisionnel
action terminée

Date de mise à jour : 13 sept 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

Que ce soit au niveau national, européen ou mondial, la lutte contre l'apparition des phénomènes d'antibiorésistance est une priorité scientifique et sociétale pour la préservation de la santé publique et animale. Au-delà des recommandations qui peuvent être formulées quant à l'utilisation des antibiotiques en général voire de familles d'antibiotiques en particulier, un autre levier d'action majeur est bien évidemment la prévention de l'apparition des maladies par des moyens de prophylaxie sanitaire et zootechnique¹. Cette orientation est d'ailleurs énoncée dès le titre du plan stratégique de santé animale 2007-2013 de l'Union européenne placé sous la devise « Mieux vaut prévenir que guérir » et qui recommande de soutenir les mesures de biosécurité dans les exploitations agricoles. La future loi cadre de santé animale (à paraître en 2012) mettra aussi l'accent sur l'importance des mesures de biosécurité dans les élevages. Cependant à l'échelle européenne ces recommandations

¹ Dans ce document, on entend par prophylaxie zootechnique des mesures concernant la conduite du troupeau, l'alimentation, la nutrition, la sélection ... et par prophylaxie sanitaire des mesures telles que la détection des animaux malades ou porteurs inapparents, l'hygiène ...

semblent surtout ciblées sur des mesures liées à des échanges d'animaux et à l'introduction ou à la sortie d'agents infectieux des élevages. Or, il ne faut pas oublier que la prévention de nombre de maladies enzootiques et multifactorielles ne peut se faire sans la mise en place dans les élevages de mesures sanitaires et zootechniques ciblées et appropriées.

Les bonnes pratiques en matière de biosécurité au niveau des élevages sont souvent déjà intégrées dans les outils des filières professionnelles (ex : les guides des bonnes pratiques et leurs outils d'application). Par ailleurs, pour la plupart des maladies enzootiques et multifactorielles, des recommandations en matière de pratiques préventives et de maîtrise existent mais, pour certaines de ces maladies, la connaissance de leur efficacité en condition d'élevage reste insuffisante notamment dans un contexte de modification des recommandations concernant l'utilisation des antibiotiques ou d'évolution des contextes d'exploitation (expl augmentation de la taille des troupeaux, évolution des modes de conduite, logement etc.).

La mise en œuvre de mesures préventives et de maîtrise efficientes dans les élevages peut parfois s'avérer difficile. En effet, la prévention sanitaire et zootechnique est avant tout multifactorielle et donc complexe dans sa mise en œuvre et suppose une bonne connaissance par l'éleveur des dangers et de leurs moyens de maîtrise; de fait elle interagit avec les modalités de conduite du troupeau ou l'organisation du travail de l'éleveur parfois contraintes par des éléments structuraux de l'exploitation; elle peut aussi parfois s'avérer couteuse. Convaincre les éleveurs de la nécessité de modifier certaines pratiques et rechercher avec eux les solutions les mieux appropriées au contexte de leur exploitation sont des éléments indispensables à la réussite d'actions prophylactiques en élevage.

La communication, la formation et l'accompagnement ciblés autour de la prévention et de la maîtrise de maladies récurrentes ou à fort impact dans les élevages reste un élément déterminant du développement des prophylaxies sanitaires et zootechniques en élevage.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

Une nouvelle stratégie de santé animale pour l'Union européenne (2007-2013) placée sous la devise « mieux vaut prévenir que guérir »

http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/strategy/docs/animal_health_strategy_fr.pdf

Les guides professionnels et leurs outils d'application

Guide des bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs – sept 2009 – Editions IFIP - Institut du Porc, validé en février 2012

Manuel d'application du Guide de bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs – oct 2009 - Editions IFIP - Institut du Porc

Guide des bonnes pratiques en élevage de gros bovins, veaux de boucherie, ovins et caprins – version validé en février 2012

Charte des bonnes pratiques d'élevage. http://www.charte-elevage.fr/

Code Mutuel caprin. http://www.bienvivredulaitdechevre.fr/

Guide des bonnes pratiques ovines – <u>www.reconquete-ovine.fr</u>

Guide de bonnes pratiques en élevage laitier, FAO-FIL, 2004 - ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/y5224f/y5224f00.pdf

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

La finalité de cette mesure est de favoriser la prophylaxie sanitaire et zootechnique et les mesures de biosécurité c'est-à-dire l'ensemble des mesures à prendre en compte pour prévenir la survenue ou la diffusion d'une maladie.

Les mesures visées doivent prévenir :

- l'introduction d'une maladie dans un élevage
- l'apparition ou l'extension d'une maladie dans les élevages.
- La transmission d'une maladie d'un élevage infecté à d'autres cheptels (ou d'autres ateliers).

Ces mesures relèvent de la connaissance des dangers et de leurs moyens de maîtrise (zootechnique, ou sanitaire) au niveau de l'individu, de la conduite d'un groupe d'animaux (hygiène, alimentation etc..), de son environnement (bâtiment, qualité de l'ambiance, gestion des effluents etc), ou au niveau des structures et modalités de contact entre troupeaux.

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

Il s'agit de définir et de trouver les moyens pour engager des travaux allant dans le sens du renforcement de la prophylaxie sanitaire et zootechnique et des mesures de biosécurité dans les élevages.

Ces moyens peuvent être :

- des actions de sensibilisation et de communication voire de formation des éleveurs et de leur encadrement technique sur les moyens de prophylaxie sanitaire existants et leurs bienfaits. Ce point est en lien étroit avec les mesures 1 et 2 du plan de maîtrise. L'articulation avec les mesures 1 et 2 pourrait se faire de la manière suivante. Les mesures 1 et 2 pourraient s'intéresser aux bonnes pratiques d'une manière générale alors que la mesure 14 pourrait s'intéresser à des pathologies cibles choisies pour chacune des filières animales en fonction des niveaux de consommations des antibiotiques pour ces pathologies.
- des actions de R&D visant à identifier les moyens de prophylaxie sanitaire & zootechniques à renforcer, à formaliser des démarches d'accompagnement et de conseil des éleveurs et à tester l'efficacité sanitaire, technique et économique de ces recommandations (il est important de montrer en quoi sur le plan économique la mise en oeuvre de mesures de prévention peut être économiquement rentable pour les éleveurs). Ces études pourraient concerner un certain nombre de pathologies à définir par filière pour lesquelles on se situe dans un contexte de modification des recommandations concernant l'utilisation des antibiotiques ou d'une connaissance insuffisante de l'efficacité des moyens de prophylaxie zootechnique possibles.
- des actions de R&D visant à identifier les freins/ difficultés (en termes de motivation des éleveurs/d'organisation du travail voire structurelles) de la mise en place des actions de prophylaxie ou de biosécurité.
- des actions de développement pour accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre des mesures de prophylaxie : comment accompagner les changements, comment faire pour que ce soit appliqué durablement ? etc.
- **des actions d'évaluation** permettant d'observer l'évolution des pratiques, la fréquence d'apparition des pathologies ciblées, et donc des traitements (définitions d'indicateurs)

1.5. Estimation des besoins de financement

A chiffrer en fonction des actions concrètement définies par le comité de pilotage de la mesure

1.6 Bilan et indicateurs

Définir 1 ou 2 indicateurs simples, qualitatifs et /ou quantitatifs, permettant de mesurer l'efficacité des actions et de justifier les fonds engagées.

2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONN	RESULATS			
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Constitution du comité de pilotage & validation de la fiche action	Fin juin 2012			La liste des structures impliquées peut peut-être encore évoluer. La méthodologie devra être rediscutée au comité de pilotage de la mesure début sept
Réunion du comité de pilotage de la mesure : - échanges sur la méthodologie proposée, validation - élaboration du plan d'action - identification d'indicateurs de suivis - Mise en place d'une organisation de travail. Définition d'un calendrier. Identification des financements à mobiliser ou mobilisables.	Mercredi 19 sept 2012			